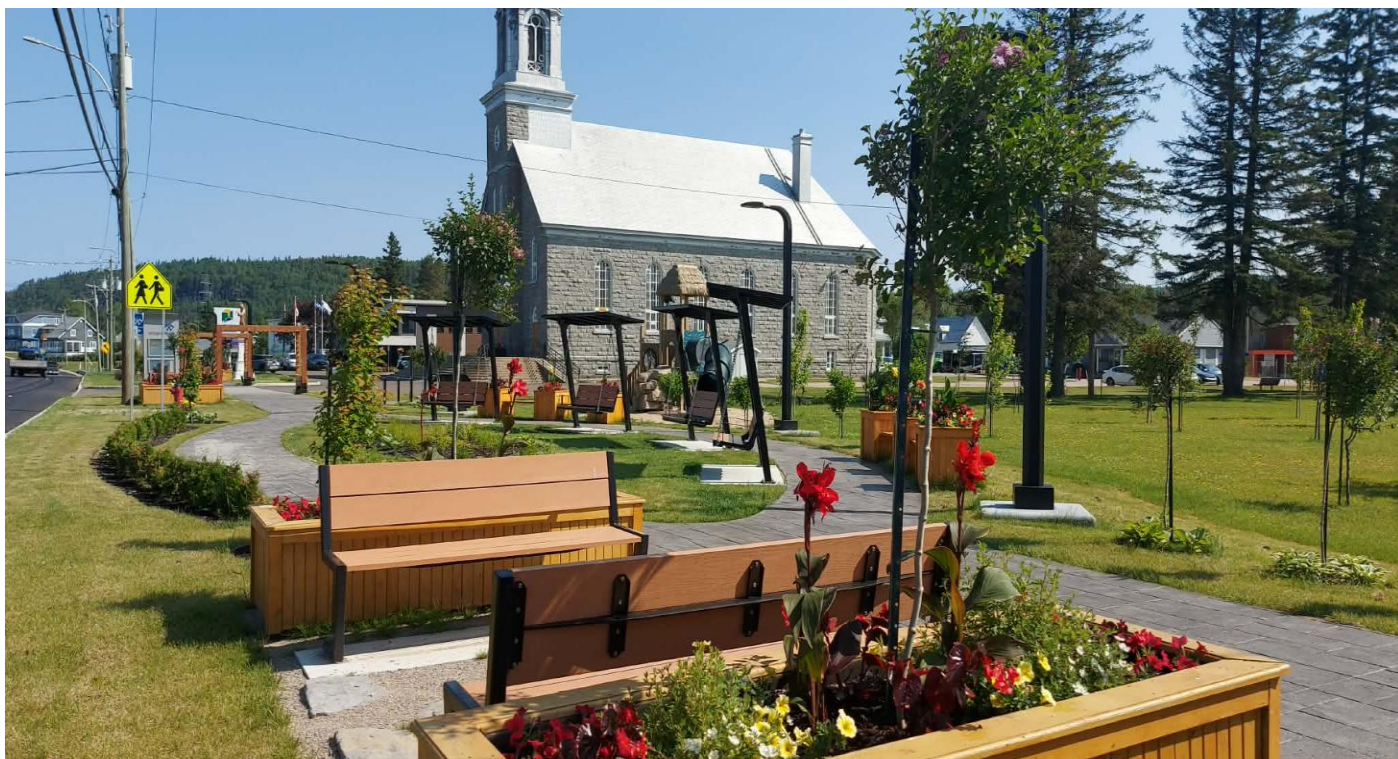


RAPPORT DU MAIRE 2026



20 JUILLET 2026

Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay



ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier de l'année 2025 de la Municipalité de Sacré-Cœur a été réalisé et audité par la firme « Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés » qui a déposé son rapport au conseil, à la séance ordinaire du 8 juin 2026. Les résultats révèlent un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 426 720 \$. L'excédent accumulé de fonctionnements non affecté de la Municipalité au 31 décembre 2025 est de 1 622 531 \$. La dette à long terme s'élève à 5 397 462 \$.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Municipalité qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La Municipalité n'a pas mis en application, au 1^{er} janvier 2023, le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Cette situation nous conduit

donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré. Nous avons également exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences éventuelles de cette dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'excédent observé s'explique en grande partie par des revenus d'intérêts, de mutations au-dessus des estimations initiales. D'autres sources ont également contribué à cette situation, soit des postes devenus vacants et des employés en arrêt maladie. De plus, le contrat de déneigement a diminué, puisque la hausse avait été prévue était plus importante sur les premières années. Des travaux qui avaient été prévus et qui seront réalisés en 2026.

	BUDGET 2025	RÉALISATIONS 2025
Revenus de fonctionnements	4 640 025 \$	4 676 255 \$
Charges	4 434 514 \$	4 660 607 \$
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	205 511 \$	962 370 \$
Conciliation à des fins fiscales :		
Amortissement des immobilisations	0 \$	745 191 \$
Remboursement de la dette à long terme	(273 327 \$)	(257 760 \$)
Affectations	67 816 \$	(76 359 \$)
Autres éléments de conciliation	0 \$	0 \$
Total des éléments de conciliation à des fins fiscales	(205 511 \$)	411 072 \$
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	0 \$	426 720 \$
Excédent (déficit) accumulé	0 \$	15 540 580 \$

PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS EN 2025



PROMENADE VERTE

Le projet de promenade a été finalisé et inauguré en octobre 2025.

Ce projet a été rendu possible grâce à des aides financières provenant du Fonds pour le transport actif (FTA), de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée / Hydro-Québec (PMVI) ainsi que dans le cadre du Fonds Région et Ruralité Programme de vitalisation municipale.



PROJET CONSTRUCTION TERRAIN DE SOCCER PHASE 1

Le projet de construction du terrain de soccer a été réalisé. Nous prévoyons finaliser ce site à l'été 2026 en vue d'une utilisation pour le printemps 2027. Ces travaux permettront de prolonger la rue Gauthier en direction de la rue Jourdain ainsi que la construction du stationnement.

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à une aide financière de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Fonds Région et Ruralité Programme de vitalisation municipale.

Nous tenons également à remercier le Groupe Boisaco, Boisaco, Ripco, Granulco, Intrafor, Investra, Cofor et la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour leur généreuse contribution qui a permis la réalisation de ce projet.

BORNES DE RECHARGE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Au cours de l'été 2025, nous avons procédé à l'installation d'une borne de recharge gratuite de vélos électriques et d'une station de réparation qui permettra à notre population ainsi qu'aux touristes de recharger leur vélo gratuitement, et ce, grâce à une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Village-relais).

TRAVAUX TECQ 2024-2028 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

Dans le cadre du Programme fédéral de la taxe sur l'essence au Québec, une aide financière de 975 052 \$ nous a été accordée pour des travaux de mise aux normes des équipements d'eau potable ou de travaux routiers. Pour obtenir cette aide financière, des investissements de l'ordre de 287 126 \$ devront être réalisés par la Municipalité totalisant des investissements 1 262 178 \$.

Le dossier est en cours de préparation.

LA ROUTE BLEUE

La Municipalité de Sacré-Cœur fait partie maintenant de la Route bleue avec Canot-Kayak Québec. Toutes les informations sur les parcours offerts à L'Anse-de-Roche sont disponibles sur le site web www.laroutebleue.ca.

PLAGE LAC GOBEIL

Les travaux ont été réalisés à l'automne 2025. Le bloc sanitaire a été reconstruit ainsi que les ponts, le drainage de l'entrée du sentier et la réparation du sentier.

Ce projet a pu être réalisé grâce à une aide financière de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité Programme signature et innovation (FRR3). Nous remercions grandement les Municipalités de Bergeronnes et de Tadoussac qui ont accepté de contribuer financièrement à ce projet.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Le comité d'embellissement a, encore une fois, réalisé un beau travail avec le concours local d'embellissement « ***Mon village, j'y vis, je l'embellis !*** ».



Nous félicitons nos citoyens pour leurs efforts à embellir notre village et à le garder propre. L'été 2025 n'a pas été facile pour notre jardin communautaire « Comme une autre terre », mais nous prévoyons poursuivre l'activité pour 2026.

Le comité d'embellissement de 2025 était composé de :

M^{me} Nada Deschênes M^{me} Michèle Pilon M^{me} Julie Bouchard
M^{me} Christine Dion M^{me} Josée Dufour

Nous les remercions pour leur temps et travail.



Nous avons eu l'honneur de participer au concours « Du Jardin dans ma Ville ». Bien que le premier prix ait été attribué à une autre municipalité, nous avons eu la satisfaction de recevoir des plantes vivaces d'une valeur de 1 500 \$ pour enrichir nos aménagements.

TOURS CELLULAIRES

Je tiens à vous informer que le projet de tours cellulaires va bon train afin de desservir la route 172 nord en direction du Saguenay.

Priorité pour 2026

Finaliser le prolongement de la rue Gauthier;
Finaliser le plan d'intervention dans le cadre du projet de la TECQ 2024-2028;
Finaliser le renouvellement des conventions de travail entre les employés municipaux et les pompiers;
Poursuivre le projet de développement de la rue Dufour pour l'implantation d'un RPA;
Poursuivre le projet du retour du point de services du CISSS à Sacré-Cœur;
Suivre le dossier des éoliennes de très près;
Finaliser le projet d'installation de bornes de recharge et de stations de vélos électriques.

ÉQUIPE MUNICIPALE

Administration

M. Jeannot Lepage,
Directeur général et
Greffier-trésorier (poste 35)

M^{me} Manon Dufour,
Adjointe administrative (poste 32)

M^{me} Catherine Dallaire,
Technicienne en administration
(poste 42)

M^{me} Katy Imbeault,
Agente de bureau (poste 34)

M^{me} Christine Dion,
Secrétaire administrative (poste 31)

Services techniques

M. Jimmy Jacques,
Directeur des services techniques

Urbanisme

M^{me} Arielle Maltais
Technicien en urbanisme (poste 40)

Services publics

M. Stéphane Maltais,
Préposé à l'entretien

M. Rodrigue Maltais,
Préposé à l'entretien

Développement

M^{me} Annie Manning,
Agente de développement
communautaire, culture,
tourisme et loisirs (poste 33)

M^{me} Annie Manning,
Préposée à la bibliothèque

Service des loisirs

M. Jean-Philippe Deschênes,

Préposé à l'entretien

M. Gabriel Dufour,

Préposé à l'entretien

M^{me} Lise Deschênes

Préposée au gymnase

M^{me} Jasmine Brisson,

Service incendie

M. Rémi Savard,

Directeur incendie par intérim et pompier
de caserne

M^{me} Jasmine Dufour,

Préventionniste en incendie (poste 62)



CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Lise Boulianne

Siège # 1 : Pierre-Marc Boulianne

Siège # 2 : Paul J. Choquette

Siège # 3 : Valérie Dufour

Siège # 4 : Guillaume Lavoie

Siège # 5 : Guy Brisson

Siège # 6 : Philippe Roy

La rémunération des membres du conseil en 2025 s'établit comme suit :

Chaque conseiller a reçu une rémunération de 409,52 \$ et une allocation de dépenses de 204,76 \$ mensuellement ;

Le maire, quant à elle, reçoit une rémunération de 1 804,73 \$ et une allocation de dépenses de 902,37 \$ mensuellement.

CONCLUSION

Je tiens à remercier la population pour la confiance démontrée à l'égard du conseil municipal.

Je tiens également à remercier mes collègues du conseil municipal pour leur travail constant, leur appui et leur implication, de même que les employés municipaux, permanents, temporaires, occasionnels, étudiants, et sans oublier bien sûr l'excellent travail de tous les bénévoles.

Ce rapport complète les devoirs et responsabilités que l'article 955 du Code municipal exige. Nous demeurons sensibles et ouverts à tous nouveaux projets de développement pour notre communauté.

Les citoyens et citoyennes de Sacré-Cœur demeurent au centre de toutes les actions entreprises, et il est convenu de poursuivre nos efforts en ce sens. Nous nous sommes engagés à assurer à nos citoyens un village paisible et sécuritaire.

Notre saine gestion a permis d'enregistrer un excédent important en raison de revenus plus élevés que prévu et de dépenses non réalisées. Toutefois, avec cette marge de manœuvre, nous pourrons soutenir nos projets à venir et veiller à la croissance de notre village.

En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours très disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.

Le maire de Sacré-Coeur-sur-le-Fjord-du-Saguenay,

Lise Boulianne